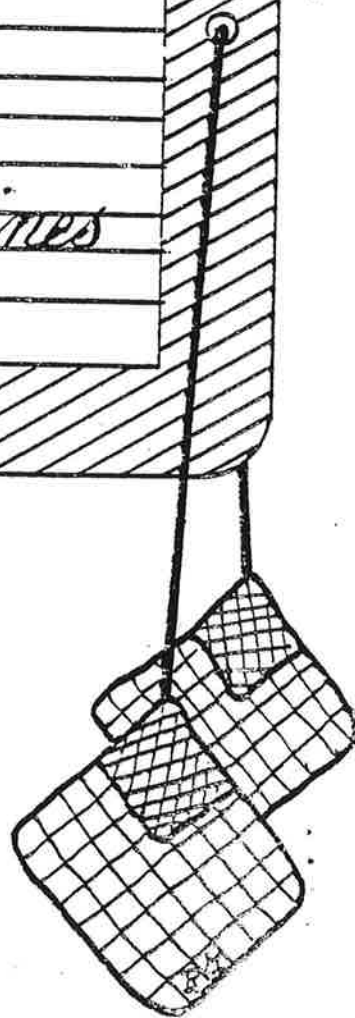


Jean Paul Patris

Les Ecoles
à travers les âges
dans la vallée
de Sainte Marie-aux-Mines

MUSÉE DE L'ÉCOLE
ECHERY
Ste. MARIE AUX MINES



L'étude des écoles de la vallée de
Sainte Marie aux Mines a été faite à
l'occasion de l'ouverture du « Musée de
l'école » [29-6-1985] et peut lui servir de
guide.

Elle a été rédigée sous forme de cahier
comprenant les grandes lignes de l'histoire
du « fait scolaire » depuis ses origines jusqu'à
nos jours

- L'Ancien Régime, et ses écoles paroissiales
- La structuration de l'enseignement de 1816 à 1870
- L'école allemande de 1871 à 1918.
- L'entre-deux guerres.
- La « nazification » de l'école.
- La période de francisation après guerre.

Pour mener à bien ce travail il a fallu, non
seulement compiler de nombreux documents
mais aussi enquêter auprès d'un bon nombre
de nos concitoyens.

Que tous ceux qui, de loin ou de près, ont contribué à
la réalisation de ce fascicule en soient vivement remerciés.

Comme partout dans l'Occident chrétien
ce sont les monastères, puis les églises
qui ont civilisé notre région en profon-
deur en lui apportant :

- dans un premier temps la religion,
- dans un deuxième temps l'instruction.

Aussi pendant des siècles les écoles sont
elles liées intimement aux Eglises qui les
créent et les dirigent, étant elles-mêmes
les seules capables de le faire.

En effet le savoir gréco-romain est consi-
gné dans les monastères pendant la tour-
mente des grandes invasions des IV-V siècles
qui déstabilisèrent l'Europe.

L'ANCIEN RÉGIME

Les écoles monastiques

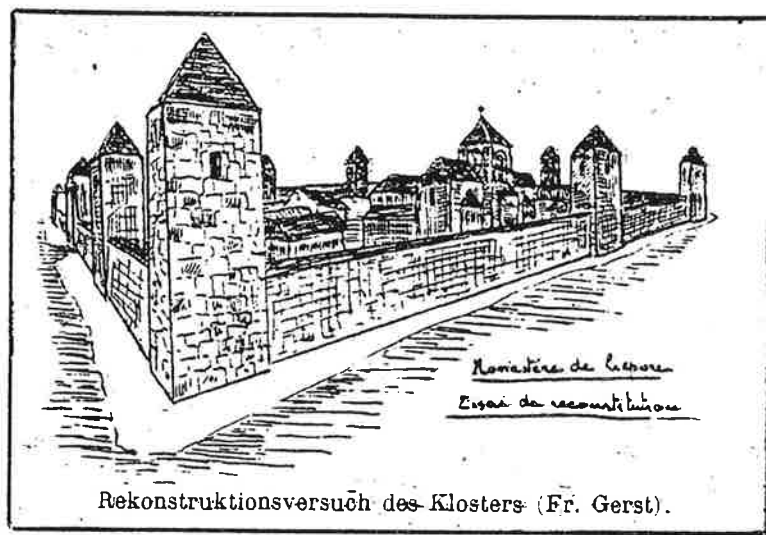
Deux couvents ont apporté la civilisation
dans notre vallée :

- celui de Lièpvre [2^e moitié du VIII^e siècle]
- celui d'Echery [milieu du IX^e siècle].

Comme dans les autres écoles monas-
tiques les moines y enseignaient le
latin, le droit romain, la culture
classique.

En dehors des monastères le latin se dégrade en dialecte.

Celui qui est usité chez nous est le dialecte lorrain, une langue romane enrichie d'éléments linguistiques germaniques relativement nombreux.



Les paroisses et leurs écoles

D'une façon générale les écoles du Moyen-Âge concernent un petit nombre de bénéficiaires.

Elles sont soumises à l'autorité ecclésiastique qui :

- choisit les maîtres : il suffit de savoir lire et écrire
- surveille les classes,
- prodigue un enseignement essentiellement religieux

Il est difficile de dire avec exactitude à partir de quelle date l'école fut introduite dans les paroisses et comment se déroulaient les leçons.

Tout au début, lorsque les premiers hameaux de la vallée virent le jour entre le VIII^e et le XI^e siècle, les moines devoient prêcher dans des chapelles primitives appelées « cella », originées de nos futures paroisses.

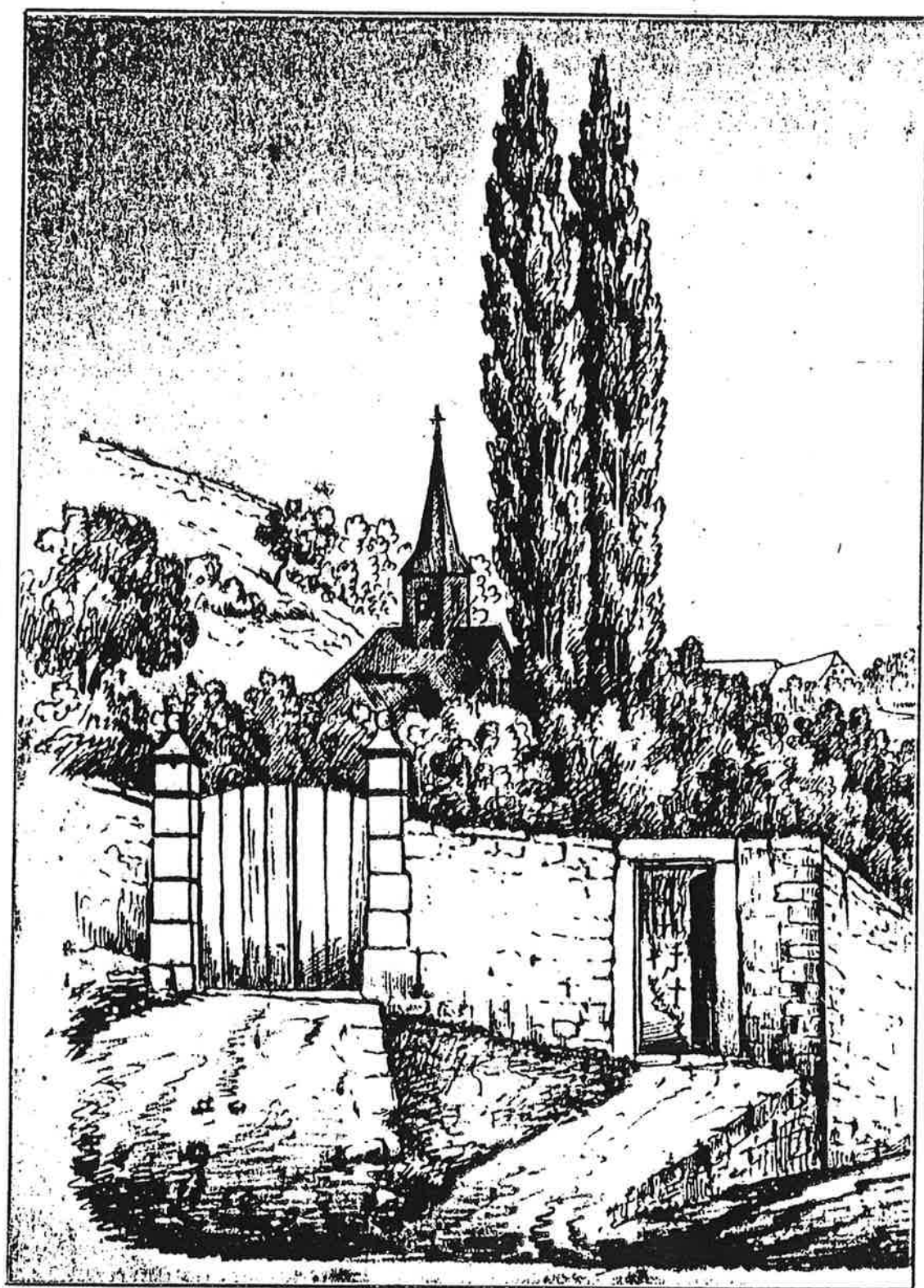
Par la suite, on a dû organiser une sorte d'école du dimanche pendant ou après le culte.

On peut admettre qu'il y ait eu une école par « cella » celle-ci étant le fait du moine missionnaire qui desservait les premières communautés chrétiennes, puis du recteur de chaque paroisse, il nous faut d'abord étudier la répartition des paroisses dans le Val de Lièvre.

Les premières paroisses catholiques

À partir des monastères de Lièvre et d'Echery [S^t Pierre sur l'Hâte] nous assistons au défrichement des forêts et à la construction des premières « cella » à Rombach, Sainte-Croix, Saint Blaise, Sainte Marie.

La première église Sainte Marie Madeleine est mentionnée en 1050.



Cimetière de la Madeleine
avec chœur de l'ancienne église.
[Stumpf 1859]

Au milieu du XIII^e siècle il est question d'une paroisse d'Echery et de l'église de sur l'Hôte.

En 1317 est cité la paroisse de Saint-Blaise desservie par un moine de l'abbaye de Baumgarten au pied du Mont St^e Odile.

Elle le sera jusqu'en 1563.

À la fin du XIV^e siècle les paroisses d'Echery et de St-Blaise sont placées sous la suzeraineté des comtes de Pièpierre, tandis que la partie la plus importante de la vallée est acquise aux ducs de Lorraine et forme une grande paroisse dépendant de la Collégiale Saint-Georges de Nancy jusqu'au XVII^e siècle où elle se scinde en plusieurs parties.

Dès 1530 des mineurs allemands venus dans la paroisse de Saint Blaise constituent une nouvelle communauté religieuse :

« La paroisse non-territoriale des mineurs »
C'est le début d'un changement linguistique et religieux.

Au milieu du XVI^e siècle nous avons donc :

- une grande paroisse lorraine : celle de Lièpvre

- trois paroisses alsaciennes : celles d'Echery de Saint Blaise et la paroisse des mineurs.

Elles sont encore toutes officiellement catholiques.

Les paroisses protestantes

La paroisse des mineurs devient luthérienne en 1558 après la proclamation de la « Paix religieuse d'Augsbourg » en 1555.

Elle a son église « Sur le Pré », à la sortie du vallon de Fertrupt et remplace la paroisse de Saint Blaise.



Eglise « Sur le Pré »

La paroisse d'Echery devient officiellement réformée en 1561 sous la tutelle officielle de l'Eglise luthérienne, seule admise par la paix d'Augsbourg. Elle se développe considérablement dans la première moitié du XVII^e siècle lors de l'arrivée massive de

huguenots lorrains de la région de Baudonviller et forme la paroisse réformée française.

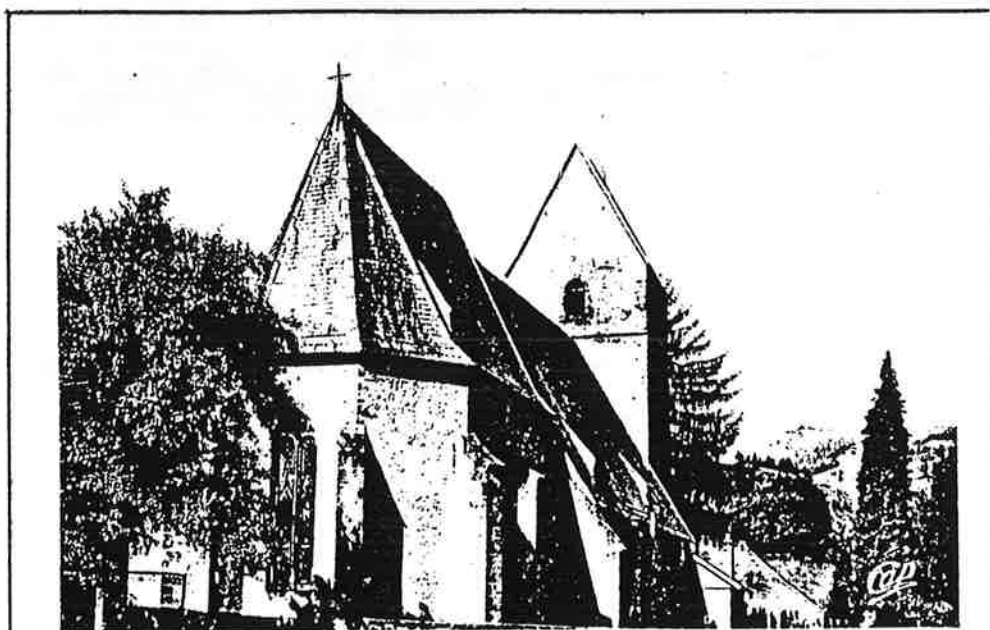
Une paroisse réformée allemande est érigée à Sainte-Marie-aux-Mines en 1698 à la suite de l'arrivée de nombreux Suisses allemands de la région de Zurich et de Berne au milieu du XVII^e siècle.

Les nouvelles paroisses catholiques issues du
partage de la grande paroisse de Liepvre

- Celle de Sainte-Madeleine [Sainte-Marie Lorraine] date de 1614.

- Celle de Sainte-Croix-aux-Mines de 1680

La paroisse Saint-Louis à Sainte Marie aux Mines [Alsace] voit le jour en 1686, date à partir de laquelle l'église de Saint-Pierre sur l'Hôte doit lui remettre la moitié de ses dîmes.



St. Marie-aux-Mines - La Chapelle de St. Pierre sur l'Hôte

- Celle de Bombach le Franc est plus récente
1786

L'ancienne chapelle Sainte Rosalie détruite par le feu, est remplacée par l'église actuelle construite en 1806 - 1807

Les écoles paroissiales

Elles fonctionnent dans un bâtiment situé de préférence à proximité de l'église, soit au presbytère soit chez un particulier ou encore dans une maison d'école proprement dite.

Les premières écoles protestantes

Luthériens et calvinistes créent et entretiennent une école dès l'érection d'une paroisse.

L'organisation scolaire y devient systématique car il importe de savoir.

- lire la bible [Luther]

- exercer une activité manuelle spécialisée [Calvin]
d'où l'importance de l'instruction devant conduire à la réussite sociale, source de dignité.

En ce qui concerne la première école luthérienne, Reislé nous dit dans son « Histoire de la Vallée de Sainte Marie aux Mines » page 57:

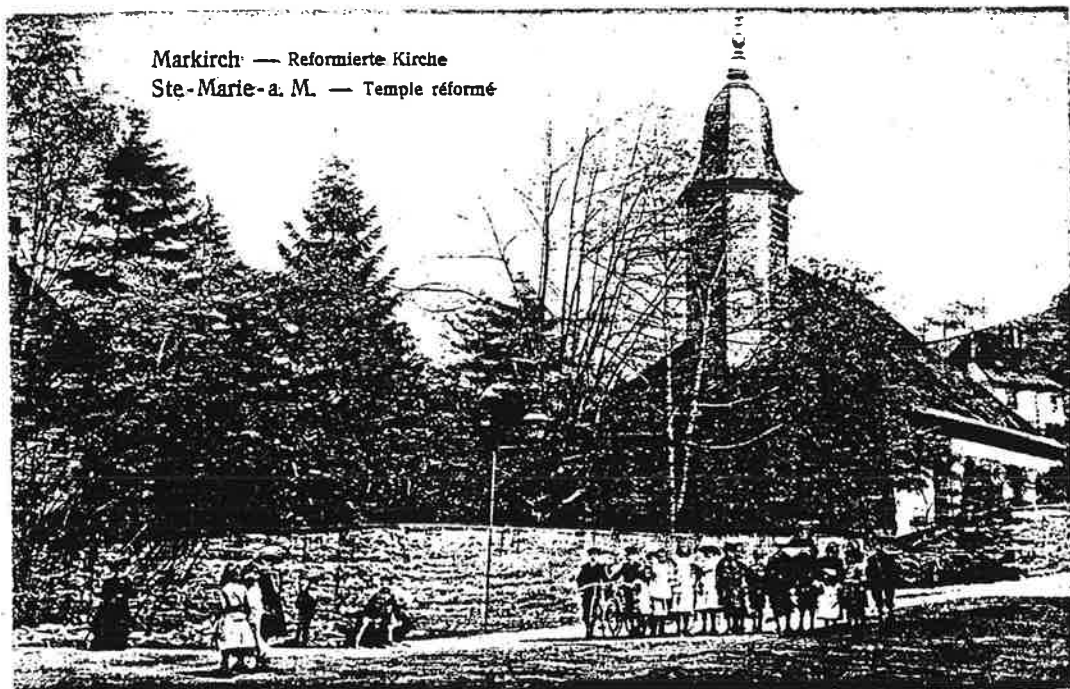
- « A côté de l'église [sur le Pré] se trouvait la maison curiale et non loin de là, la maison d'école. »

Quant aux réformés, le Synode de Sainte Foy la Grande [Dordogne] les exhortait dès 1578 : « à prendre soigneusement garde à l'instruction de leurs enfants. »

Mais une école réformée française est déjà mentionnée en 1574, lorsque l'épouse du défunt pasteur Louis de Masures lègue une forte somme « pour le chauffage et l'entretien des écoles et pour subvenir aux besoins des pauvres écoliers. »

Cette école était située à proximité immédiate du temple, car au moment de la construction de ce dernier en 1634 le tabellion écrivait :

« le bastiment devant l'école » ou encore :
« le bastiment proche de l'escole française de Sainte-Marie. »



Markirch — Reformierte Kirche
Ste-Marie-a. M. — Temple réformé

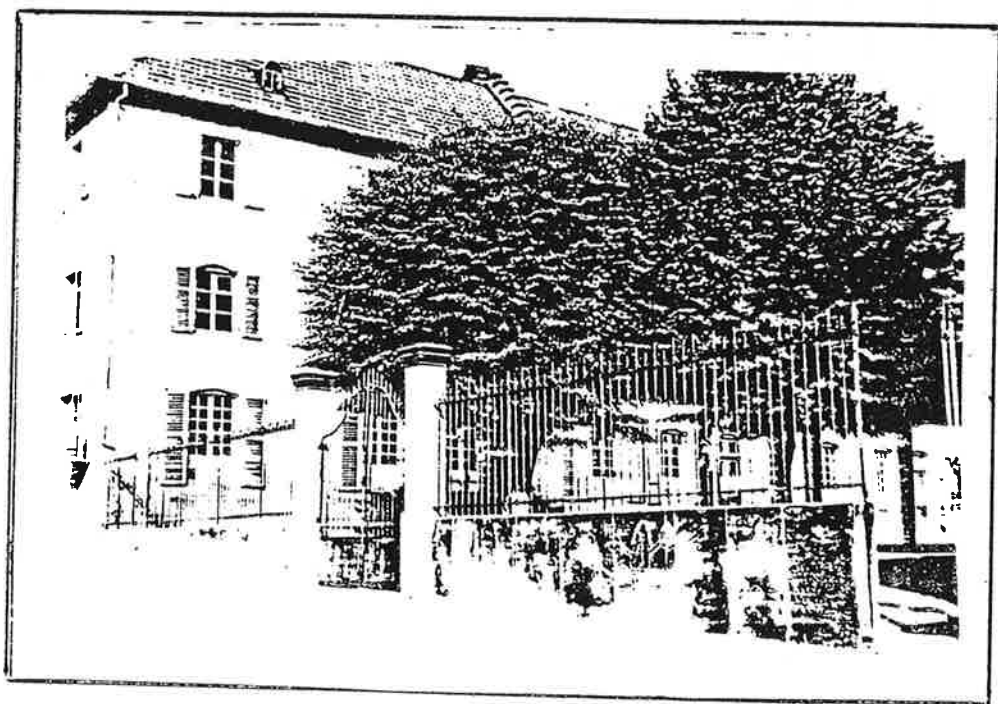
On parle aussi d'une école à Saint Blaise.

Les écoles catholiques

D'après Emile Duvernoy, archiviste, en Meurthe et Moselle « Une Enclave Lorraine en Alsace : Liepvre et l'Allemand Bombach » [1912], presque tous les villages lorrains, dont ceux du Val de Liepvre ont des écoles dès le début du XVIII^e siècle, souvent même au XVII^e siècle.

C'est ainsi que nous apprenons l'existence d'une école de garçons en 1617 et d'une école de filles en 1633 à Sainte-Marie Lorraine.

Et ce propos, il n'est pas sans intérêt de noter l'installation d'un couvent des Cordeliers en 1619 à l'emplacement actuel de la C.M.D.F. [Ancienne école de filles]



À Sainte Croix aux Mines on parle d'une école en 1702, car cette année là le maître recevait un boisseau de seigle [Archives de la paroisse Sainte Madeleine],

mais la première maison d'école située près de l'église date de 1783.

Celle du Petit-Bombach remonte à 1777.

Celle du Grand-Bombach [Maison Halt actuelle] à 1778.

Quant à Liepvre on enseignait dès 1750 dans la grande maison [Humbert] située près de l'église



En 1762 on signale la présence d'un maître et d'un sous-maître, ce dernier devant savoir l'allemand.

À Bombach, on mentionne l'existence d'un maître d'école en 1706.

Par ailleurs, l'ordonnance qui est à l'origine de la création d'une nouvelle paroisse à Bombach le Franc en 1786 nous apprend qu'il y avait

- une école dans ce village [sans doute la maison des sœurs en face de la mairie]

- et qu'une autre fonctionnait à la Hingrie

Peste l'enseignement prodigué dans la nouvelle paroisse Saint Louis qui dessert Sainte Marie Alsace et Echery:

un document de 1733 relate l'élection du maître d'école d'Echery.

Fonctionnement des écoles.

Le document de 1733 relatif à l'installation de l'instituteur catholique ne fait apparaître qu'en dernier lieu ses devoirs pédagogiques, à savoir:

« instruire la jeunesse soir et matin »

Il est d'abord au service:

- des deux églises [Saint Pierre sur l'Hâte et Saint Louis] pour ce qui est des travaux de nettoyage

- ensuite du curé dont il simplifie la tâche, assurant les fonctions de sonneur de cloches de chaire et de sacristain.

En 1739, le pasteur réformé Vernet établit un règlement fixant les devoirs :

- des parents, auxquels il est ordonné « d'envoyer leurs enfants à l'école pour y être instruits et élevés dans la discipline du Seigneur »

- des maîtres qui enseigneront la lecture, l'écriture, le catéchisme, les prières, la musique

- du Consistoire [Pasteurs, diacres, anciens] qui veillera à ce que les précédentes prescriptions soient observées et inspectera l'école deux fois par mois.

En 1771, un écrit de dix sept points relatif à « l'établissement du Maître d'école de Sainte Marie », nous fournit des renseignements précis sur les horaires et les matières enseignées ce qui nous a permis d'établir l'emploi du temps suivant :

	MATIN		SOIR
8 ^h - 8 ^h 30	Faire connaître les lettres. Les faire ajouter. Les faire lire.		Lecture - Récitation.
8 ^h 30 - 9 ^h	Récitation du catéchisme et des prières. et de tout ce que les élèves ont appris par cœur. Préparation de modèles d'écriture.	12 ^h - 13 ^h	Ecriture.
9 ^h - 9 ^h 30	Ecriture.		Composition pour l'orthographe.
9 ^h 30 - 10 ^h	Répétition de ce qui précède. Prières	13 ^h - 14 ^h	Chant - Arithmétique. Prières. Récitation des commandements et de l'oraison dominicale.

Des prescriptions pédagogiques apparaissent également :

- « Il fera lire les enfants et ajouter ou épeler à ceux qui ne savent pas encore lire tous les jours deux fois. »

En ce qui concerne les compositions :

- « Il corrigera ... en leur présence les fautes qu'ils auront faites en leur alléquant toujours les raisons. »

L'enseignement de la musique et du chant devait se dérouler de la façon suivante :

- « ... en leur apprenant à connaître les notes, à les chanter, puis après enfin à chanter les paroles. »

Le maître doit préparer des modèles d'écriture pendant que les élèves sont occupés dans d'autres matières

- « Il aura soin de leur enseigner à bien tenir la plume, le papier et le corps, à bien former les lettres, il leur apprendra aussi à tailler les plumes. »

À Liepvre et à Bombach le Franc les cours avaient lieu de la Saint Martin à la Saint Georges.

On y enseignait l'orthographe, l'arithmétique et le plein-chant.

L'instituteur s'occupait également de l'église, mais il cultivait aussi son lopin de terre comme les autres habitants.

1789 - 1870

La Révolution Française: 1789 - 1799.

La Révolution essaye d'introduire des réformes.
Elle émet le principe de la gratuité de l'enseignement et de l'obligation scolaire:

- chaque citoyen a le droit d'être scolarisé.
- l'état a le devoir d'instruire le citoyen.

La Constitution de 1793 comportait un article concernant l'éducation:

« L'instruction est le besoin de tous. La société doit favoriser de tout son pouvoir les progrès de la raison publique et mettre l'instruction à la portée des citoyens ».

La Convention, elle aussi s'intéressa aux écoles primaires:

- La loi Lakanal [novembre 1794] réglemente la nomination des instituteurs:

Ils sont choisis par le peuple, agréés par un jury d'instruction et payés par l'Etat.

Ils ont pour mission l'enseignement de la lecture, de l'écriture, des règles de calcul simple et de l'arpentage, des éléments de la langue française parlée et écrite, des phénomènes de la nature, de la morale républicaine.

En ce qui concerne l'enseignement de l'allemand en Alsace, donc dans deux écoles saintes-mariennes, il nous faut mentionner le discours -

programme de Barère [27-1-1794] qui condamne les patois et surtout l'allemand, la langue de l'ennemi. Il exige un enseignement uniquement français.

Les réformes sont toutefois inapplicables.
faute de moyens.

La Convention elle-même réduit le nombre des écoles et supprime la gratuité en faisant payer l'instituteur par les élèves [loi du III brumaire an IV].

1790: La municipalité de Sainte Croix aux Mines nouvellement créée intervient dans le choix des instituteurs.

Société d'Histoire du Val de Lièvre [8^e cahier p35]

Dispositions concernant les instituteurs des Grand et Petit Rombach :

En séance du « septième mars 1790 », la Municipalité, sous l'agrément de Monsieur Schaal, « très digne et Mérité Curé de la paroisse », et après avoir ouï le Procureur dans ses conclusions, continue le bail ci-devant passé avec « les nommés Jean-Baptiste Vincent pour Maître d'Ecole pour le Grand-Rombach, et Alexis Vincent pour le Petit Rombach pour le temps de trois années à commencer à la Saint-Georges et finir à pareil jour après les trois ans expirés sous les mêmes clauses et conditions portées au bail précédent qui est du 17 février 1787 à l'exception de ce que celui du Grand Rombach demande qu'il luy soit eschangé un terrain en partie près de la maison de George Michel contre un autre terrain communal du pré de Jean-Baptiste Petit Didier ; et à l'égard de Alexis Vincent en considération de l'augmentation du nombre d'escoliers, il a été convenu qu'il luy seroit payé une augmentation de gage d'un Louis par année ce qui luy fera avec l'ancien gage la somme de quarante deux livres au cours de France par année payable à la Saint-Georges de chacunes d'icelles, par la Communauté à charge pour lui de se fournir d'un clerc pour l'aider à son école, et à charge qu'il ne se mêlera aucunement des affaires de la Communauté directement ny indirectement (...) et avons réservé « avant de signer que le dit Alexis Vincent se munira d'un clerc suffisant qui sera approuvé de Mondit Sieur Curé ».

Le Premier Empire 1800-1815

Le Premier Empire prend conscience qu'il faut donner une formation spécifique aux enseignants, d'où la création d'Écoles Normales. En 1810 la première est née à Strasbourg où les élèves-maitres doivent acquérir une bonne connaissance du français et de l'allemand [Préfet Lezay-Marnésia]

N'oublions pas que dans les écoles des régions dialectophones c'est l'allemand qui était enseigné et non le français, car les maitres eux-mêmes ne parlent pas encore la langue nationale.

Pour parer à cette insuffisance, en attendant la formation des nouveaux maitres, on fait largement appel aux congrégations religieuses qui propagent rapidement l'enseignement du français et qui dès 1810 introduisent la séparation des sexes.

L'ouverture des premières "salles d'asile" en 1815 va également dans le sens de la francisation.

C'est donc à cette époque que les écoles catholiques de la vallée sont confiées aux Frères de Marie, aux Frères du Willerhof, aux Sœurs de Ribeauvillé, aux Sœurs de Portieux.

La structuration [1816-1870]

Les ordonnances royales.

C'est à partir de l'époque de la Restauration que le pouvoir central se manifeste de plus en plus dans le domaine scolaire et que nous pouvons parler d'une organisation réglementée sur le plan national.

Les écoles sont devenues communales, mais restent confessionnelles.

Nous pouvons suivre l'application des textes des législateurs au niveau local.

Les textes :

L'ordonnance du roi [Louis XVIII] du 29-2-1816 [17 articles] veut encourager la création et l'organisation des écoles primaires.

Dans ce but elle prévoit :

- la formation dans chaque canton par les soins du préfet d'un comité gratuit et de charité [par culte]

- le placement des instituteurs sous l'autorité du recteur qui leur prescrit de se pourvoir d'un brevet de capacité, car on enseignait librement jusque là.

- la nomination de surveillants ou adjoints spéciaux dans chaque école

INSTRUCTION PUBLIQUE.

ORDONNANCE DU ROI,

Portant qu'il sera formé dans chaque canton un Comité gratuit et de charité pour surveiller et encourager l'Instruction primaire.

Au château des Tuileries, le 29 Février 1816.

NOUS AVONS ORDONNÉ et ORDONNONS ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Il sera formé dans chaque canton, par les soins de nos préfets, un comité gratuit et de charité pour surveiller et encourager l'Instruction primaire.

EXTRAIT de l'ordonnance du Roi, du 29 Février 1816.

ART. X.

Tout particulier qui désirera se vouer aux fonctions d'instituteur primaire, devra présenter au Recteur de son académie un certificat de bonne conduite des curés et maires de la commune ou des communes où il aura habité depuis trois ans au moins ; il sera ensuite examiné par un Inspecteur d'académie, ou par tel autre fonctionnaire de l'instruction publique que le Recteur délèguera, et recevra, s'il en est trouvé digne, un brevet de capacité du Recteur.

XI.

Les brevets de capacité seront de trois degrés.

Le troisième degré, ou le degré inférieur, sera accordé à ceux qui savent suffisamment lire, écrire et chiffrer pour en donner des leçons ;

Le deuxième degré, à ceux qui possèdent bien l'orthographe, la calligraphie et le calcul, et qui sont en état de donner un enseignement simultané analogue à celui des frères des écoles chrétiennes ;

Le premier degré ou supérieur, à ceux qui possèdent, par principes, la grammaire française et l'arithmétique, et sont en état de donner des notions de géographie, d'arpentage et des autres connaissances utiles dans l'enseignement primaire.

XII.

Chaque Recteur fixera, pour son académie, une époque passée laquelle il ne sera plus délivré de brevets du premier degré qu'à ceux qui, outre l'Instruction requise, posséderont les meilleures méthodes d'enseignement primaire.

XIII.

Pour avoir le droit d'exercer, il faut, outre le brevet général de capacité, une autorisation spéciale du Recteur pour un lieu déterminé. Cette autorisation spéciale devra être agréée par le Préfet.

XXX.

La commission de l'instruction publique veillera avec soin à ce que, dans toutes les écoles, l'instruction primaire soit fondée sur la religion, le respect pour les lois, et l'amour dû au Souverain. Elle fera les règlements généraux sur l'instruction primaire, et indiquera les méthodes à suivre dans cette instruction et les ouvrages dont les maîtres devront faire usage.

ACADÉMIE
DE STRASBOURG.
INSTRUCTION PRIMAIRE.
**BREVET DE CAPACITÉ
POUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.**

DEUXIÈME DEGRÉ.

N. 1841.

MATRICULE GÉNÉRALE
DES INSTITUTEURS.

NOUS RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE STRASBOURG;

Sur le rapport qui nous a été fait par la Commission par nous formée à *Strasbourg* pour l'examen des individus qui se destinent à l'enseignement primaire, portant que le S. *Stériscautau Saul Amalry* né à *Stettin (Pologne)* le *25 Juin 1787*

_____ a été examiné sur la lecture, la calligraphie, l'orthographe, les principales règles de l'arithmétique, ainsi que sur les procédés de leur enseignement; et qu'il a fait preuve de la capacité requise pour exercer les fonctions d'*Instituteur primaire de deuxième degré*: après nous être également assurés qu'il possède une connaissance suffisante des préceptes et des dogmes de la religion;

Vu les certificats de bonnes vie et mœurs produits par ledit S. *Stériscautau Saul Amalry*

Lui avons accordé le présent Brevet, qui lui est nécessaire pour pouvoir être appelé auxdites fonctions, aux termes de l'article xi de l'ordonnance du Roi du 29 Février 1816.

DÉLIVRÉ à Strasbourg, le *sept-cavril* 18*23*

Signature de
Instituteur



par le Recteur :
Secrétaire de l'Académie, *Depierre*

Stériscautau

L'ordonnance royale de Charles X [1825] soumet les instituteurs à l'autorité des évêques et des consistoires.

La loi Guizot [18-6-1833] apporte une amélioration sensible à la marche de l'enseignement en donnant un cadre à l'organisation scolaire communale par l'obligation faite à chaque commune d'entretenir un bâtiment scolaire.

Nous assistons à une certaine décentralisation :

- un comité d'arrondissement nomme l'instituteur
- un comité local l'inspecte.

La "Charte des salles d'asile" [1837] qui sont des établissements charitables

La loi Falloux [1850]

place de nouveau les maîtres sous l'autorité du préfet et des Eglises, mais ne change rien au fonctionnement de nos écoles.

Application des textes sur le plan local.

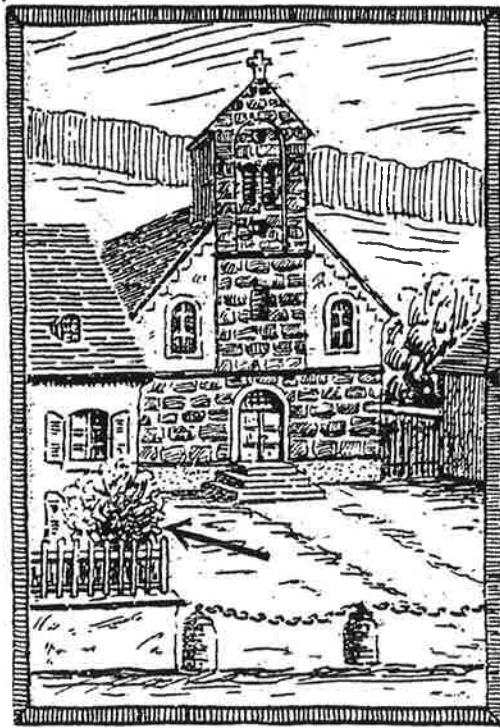
- Le 7.1.1817 le comité d'instruction primaire de l'Eglise réformée se réunit pour la première fois et nomme les surveillants spéciaux

- Le 24.1.1817 le comité réformé rencontre celui de l'Eglise luthérienne pour voir si les maîtres remplissent les nouvelles conditions

requis pour enseigner [brevet].
À l'occasion de ces réunions nous
apprenons l'existence de nombreuses éco-
les protestantes à :

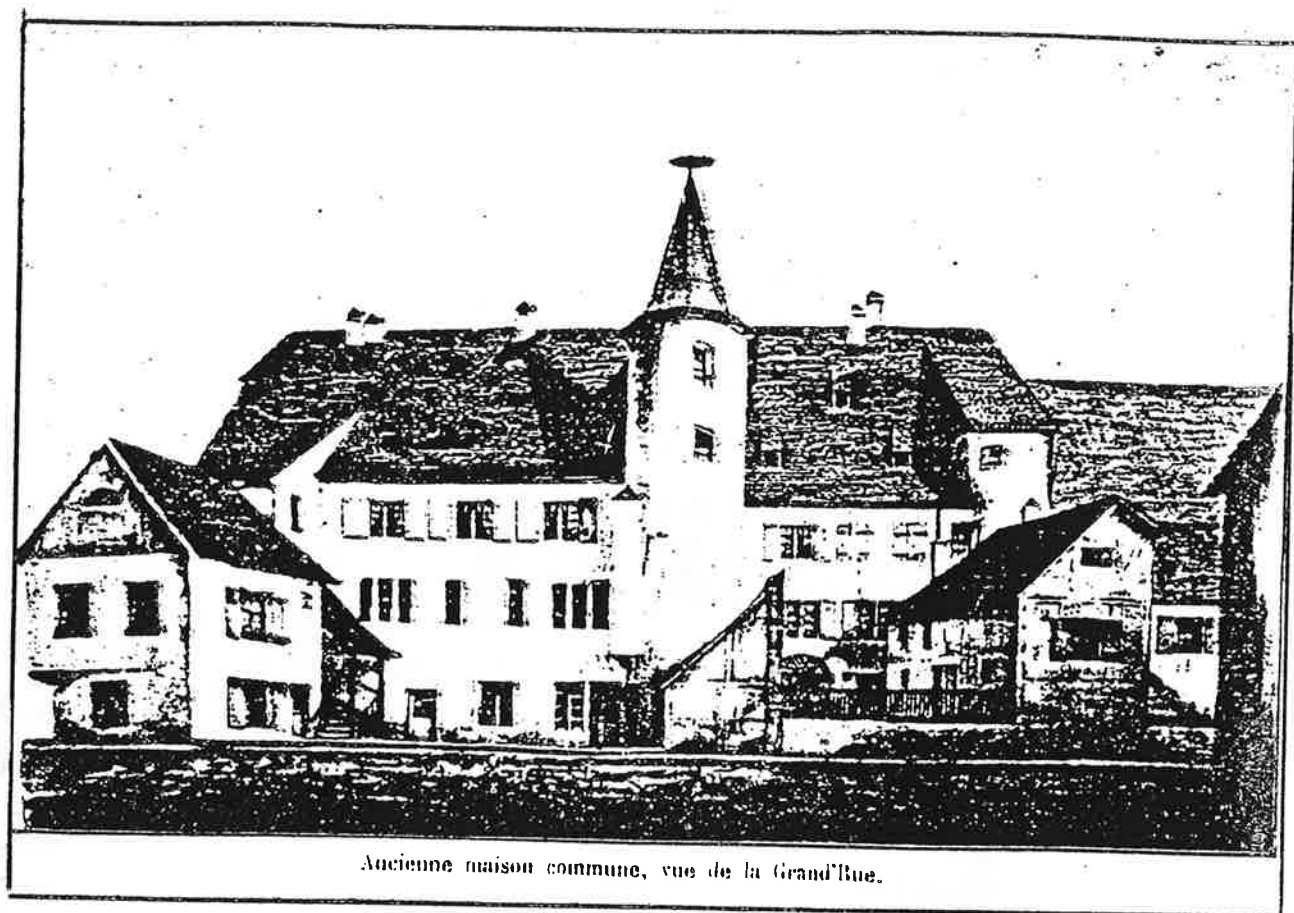
- Sainte Marie aux Mines
- 1 école luthérienne allemande [presbytère actuel]

La salle de classe se trouvait au
rez de chaussée.



1 école réformée française [ancien H. de ville
Abace]

1 école réformée allemande [en face
de l'ancien hôtel de ville]

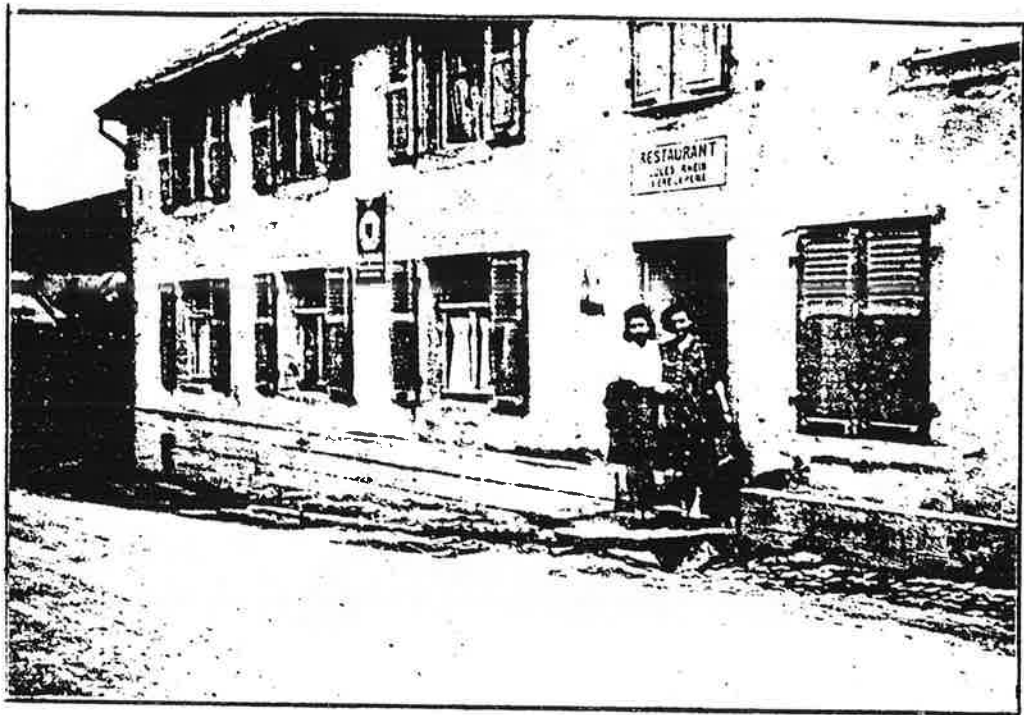


Ancienne maison commune, vue de la Grand'Rue.

- St Eshery
 1 école réformée française mixte.
 1 école allemande commune aux deux confessions
 protestantes [Tour de l'horloge].



À Fortrupt
 1 école reformée [Maison n° 14, ancien
 débit Rhein]



À Saint Blaise
 1 école réformée.

À partir de 1817 les élèves de Saint-
 Blaise vont à Fortrupt.

À Echery l'école est fermée à partir de
 1818.

On envisage alors le regroupement des é-
 lèves francophones et germanophones en
 une seule classe ayant à sa tête un ins-
 tituteur bilingue.

Ce dernier arrive en 1824. C'est un jeu-

ne normalien issu de l'École Normale de Strasbourg qui forme précisément des enseignants bilingues.

Le 28-4-1830 le «comité gratuit» de l'Eglise réformée [la paroisse réformée allemande a fusionné avec la paroisse réformée française en 1827] fixe la répartition des heures de français et d'allemand dans ses trois écoles de Sainte-Marie, Echery et Fertrupt.

Le français devient :

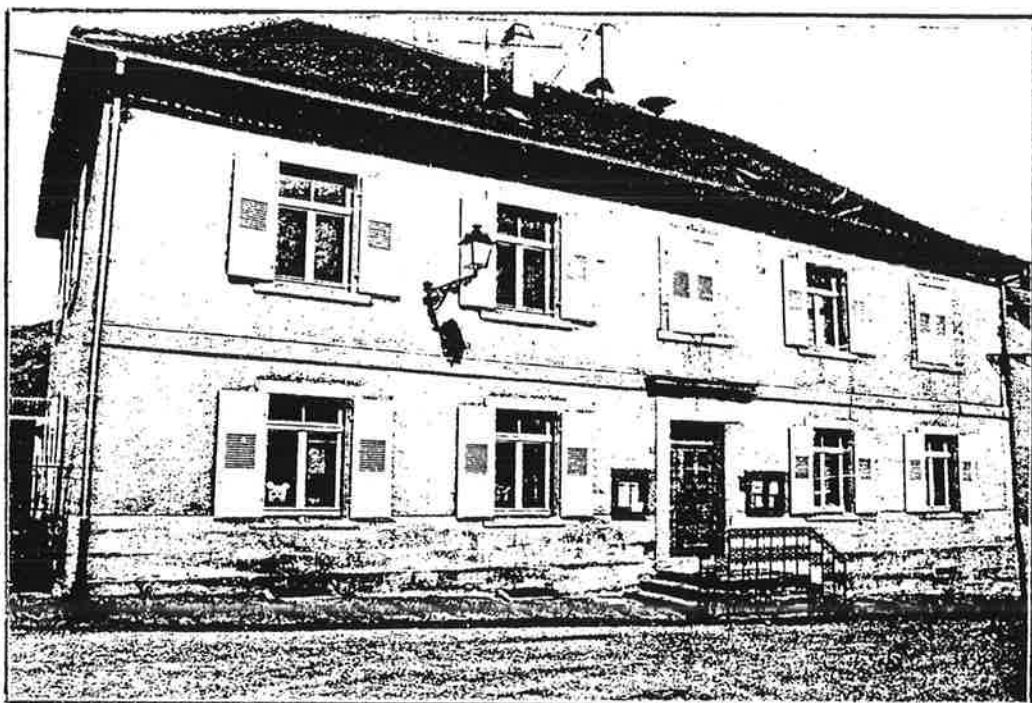
- obligatoire : aucun enfant ne pourra fréquenter les leçons allemandes sans assister aux leçons françaises,

- et prépondérant : 4^h de français par jour contre 2^h d'allemand, ceci en été.

En 1831 une convention est signée entre le «comité gratuit» de la paroisse réformée et celui de la paroisse luthérienne pour l'admission d'enfants luthériens dans l'école réformée de Fertrupt. Ceux-ci devront se conformer au règlement de l'école réformée.

Les écoles catholiques se multiplient

En 1815 le conseil municipal de Bombach le Franc décide la construction d'une école de garçons [Marie et école mixte actuelles]

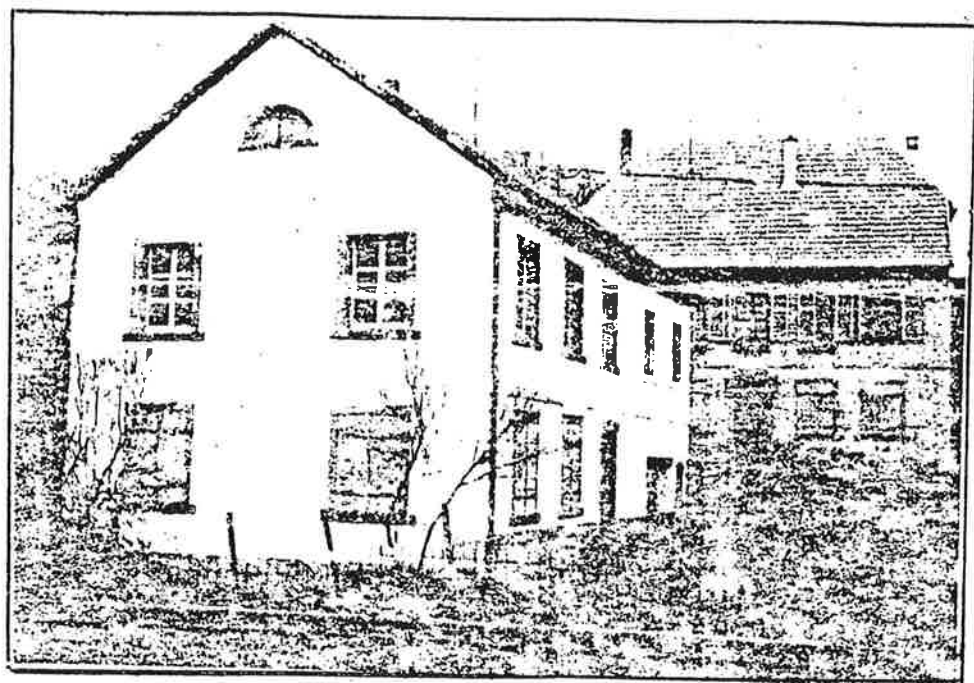


*École de garçons à Bombach-le-Franc
-construite en 1815.*

*Le journal d'un instituteur d'Echery [ce-
lui qui s'est installé en 1824] nous si-
tue l'emplacement des écoles catholiques
de Sainte Marie aux Mines :*

*- Celle de la paroisse Sainte Made-
leine fonctionne à l'ancien hôtel de
ville d'Alsace de même que celle
de la paroisse Saint-Louis*

*À Liepvre on construit une nouvelle é-
cole en 1823. C'est l'école de filles, rue
de l'Eglise, [ancienne maison Leimacher]
la première étant réservée aux garçons.*



Liepvre [ancienne école de filles terminée en 1828]
9, rue de l'Eglise.

En 1825 les garçons et les filles sont séparés dans les écoles catholiques de Sainte Marie.

En 1831 les classes s'installent dans l'ancien couvent des Cordeliers racheté par la ville [C.M.D.P.]

En 1836 les écoles protestantes vont rue Marberg dans un bâtiment situé à l'emplacement de l'école mixte actuelle. On y sépare également les filles des garçons.

En 1837, toujours à Sainte Marie, nous assistons à l'ouverture:

- d'une salle d'asile.
- d'une école industrielle.
- d'une école de nuit.

En 1839 les protestants ont leur école de nuit

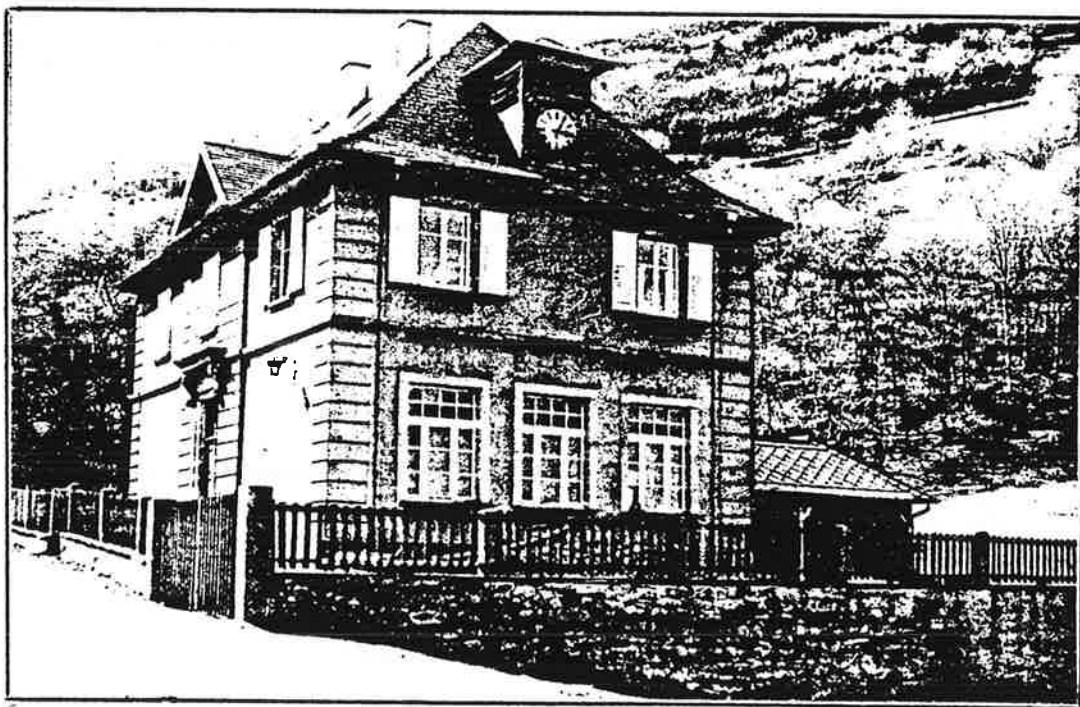
fréquentée par une centaine d'élèves.

Puis les effets de la loi Guizot se font sentir.

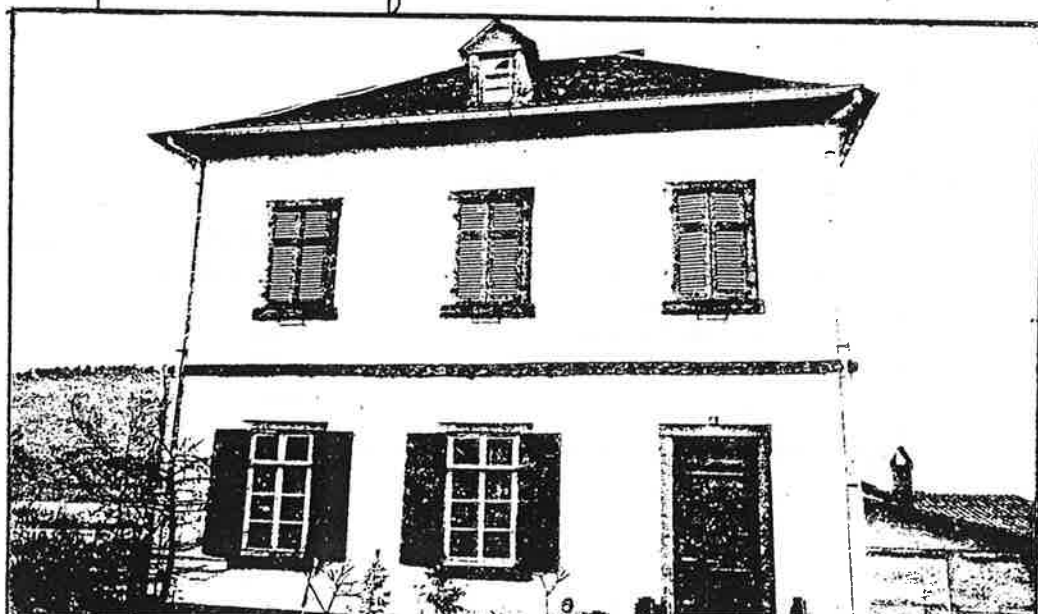
On commence à construire un peu partout de grands bâtiments proprement scolaires que nous pouvons encore voir aujourd'hui. Je les cite chronologiquement :

1841: Grand Poombach [St^e Croix a. M.] en face de la maison forestière.

1842: Fertrupt
La Petite Liepvre } St^e Marie a. M.



- 1843: Petit Bombach [St^e Croix s. M.] incendié en 1944
reconstruit après 1945.
- 1843-44 Sainte Croix aux Mines
même époque { Echery [journal d'un instituteur]
La Flingrie.
- 1846 Bombach-le-Franc: Ecole de filles [actuelle
salle des sociétés.]
- 1864 Liepvre.
- 1867 Ecole de garçons rue Marbey, Sainte Marie
aux Mines.
- 1878-79 Collège de Sainte Marie aux Mines
[rue Esmont], Lycée actuel.
- 1890 Mousloch [Liepvre] La nouvelle école - en
face de la chapelle remplaçant le hangar
loué par la commune en 1846 [en face
de la propriété Ernest Stanisière] pour abriter
quarante enfants.



Quelques chiffres nous donnent une idée de la fréquentation scolaire :

En 1816 Rombach-le Franc a 1500 habitants

Effectif scolaire de 7 à 13 ans

- en hiver : 100 garçons
90 filles

- en été :

20 garçons
20 filles

} suivent par jour
4 heures de cours

Dans le premier cahier de la "Société d'histoire du Val de Lièpvre" [1963 p. 27] figure un tableau qui nous renseigne parfaitement sur les effectifs des écoles primaires sainte-mariennes et des salles d'asile

ECOLES PRIMAIRES			
	1850	1860	1862
Ecole cath. de garçons Ste-Madeleine	340	385	448
» » » filles Ste-Madeleine	235	269	272
» » » filles St-Louis	140	127	135
» prot. » garçons	160	188	208
» » » filles	130	236	244
» de garçons d'Echery	68	105	115
» » filles d'Echery	68	90	104
» des 2 sexes d'Echery	45	52	62
» » » » Petite-Lièpvre	68	94	95
» » » » Fertrupt	80	97	123
	1334	1652	1804
SALLES D'ASILE (1862) (*)			
	Fréquentation régulière	Par intermittence	
Salle d'asile catholique	250 enfants	50 enfants	
» » protestante	130	40	
» » de Fertrupt	54	13	
» » d'Echery	97	13	
	531	116	

En 1862 nous avons donc 2 335 enfants scolarisés sur une population d'environ 11 500 habitants.

Ils ont six heures de cours [sauf le jeudi et le dimanche] réparties comme suit :

Instruction religieuse et morale :	1 heure
Lecture :	1 heure
Écriture	2 heures
Calcul	1 heure
Français	1 heure

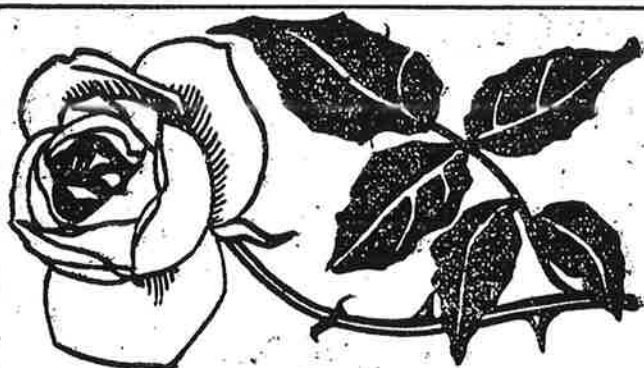
Nous ne pouvons clôturer ce chapitre particulièrement important dans l'histoire de nos écoles, sans citer la naissance de notre lycée actuel.

Le 8-10-1863 eut lieu l'inauguration d'une « École professionnelle » dans les locaux de l'ancienne maison commune d'Abzac [4 classes]

C'est la loi Duruy [1865] qui permit la transformation de l'École professionnelle en « Collège spécial » en 1866

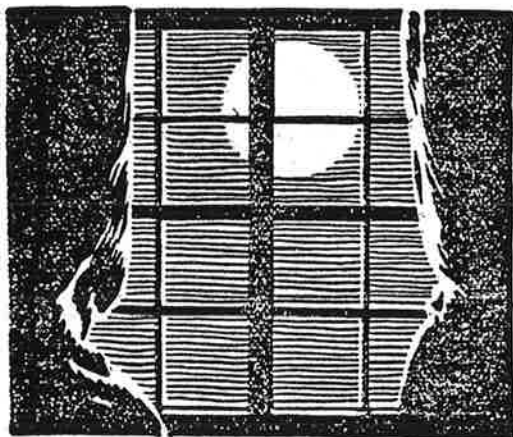
On y enseignait : les langues [français - allemand et l'histoire
- les mathématiques et les sciences
[Géographie - Sciences naturelles - Chimie - Physique]
- la comptabilité
mais aussi : - l'écriture et le dessin.

Le « Collège spécial » fonctionna jusqu'en août 1871 avec une cinquantaine d'élèves et quatre professeurs qui démissionnèrent le 8 refusant d'enseigner sous le régime allemand [L'Alsace est annexée par le traité de Francfort].



R o f n

R o o n n o n R o f n R o f n R o f n
o n o f n o n o f n o n o f n o n o f n



M o n n

M n n A M o n n o f n M n n
J a n n R a n n R a n n M o n n
J n n M a n n M n n J a n n

1870-1918. L'ECOLE ALLEMANDE.

Caractère de l'enseignement.

Il est:

- obligatoire [Obligation en Allemagne depuis la fin du 18^e siècle.]
 - payant [A la charge des communes et des parents.]
 - confessionnel [maintien de la loi Falloux]
- mais,
- anticongrégationniste [renvoi des frères et des sœurs jugés trop francophiles]
 - tolérant
 - dans les régions francophones où l'on respecte la langue maternelle. L'allemand est introduit d'abord sous forme d'exercices oraux [Méthode Bauch] puis écrits.
 - dans les „höhere Töchterschulen“ ou Ecole primaires supérieures de filles, où le français n'est remplacé que progressivement par l'allemand comme langue d'enseignement
 - dans l'enseignement secondaire. Le décret remplaçant le français par l'allemand ne date que du 9 mai 1890
 - intolérant
 - dans les régions dialectophones, où

le français disparaît dès 1874
dans les écoles primaires en vertu
du principe de la priorité de la
langue maternelle. - car le

But final

est la germanisation de l'Alsace.
[La loi du 31-3-1872 fait de l'allemand
la langue officielle]

Que se passe-t-il dans notre région?

L'enseignement simultané du français et
de l'allemand dans les villages franco-
phones de la vallée aboutit au bilin-
guisme dans une grande partie de la
population; ce qui était d'ailleurs déjà
le cas à Sainte Marie.

Victimes de la politique anticongrégationnis-
te des Allemands [Kulturkampf] les
frères de Marie et les sœurs de Portieux
quittent les écoles primaires catholiques
de notre ville.

On décide alors la création d'une éco-
le privée qui démarre en 1882: c'est
l'origine de notre actuelle école des
sœurs ou «École Sainte Genèviève»

Les débuts furent modestes:

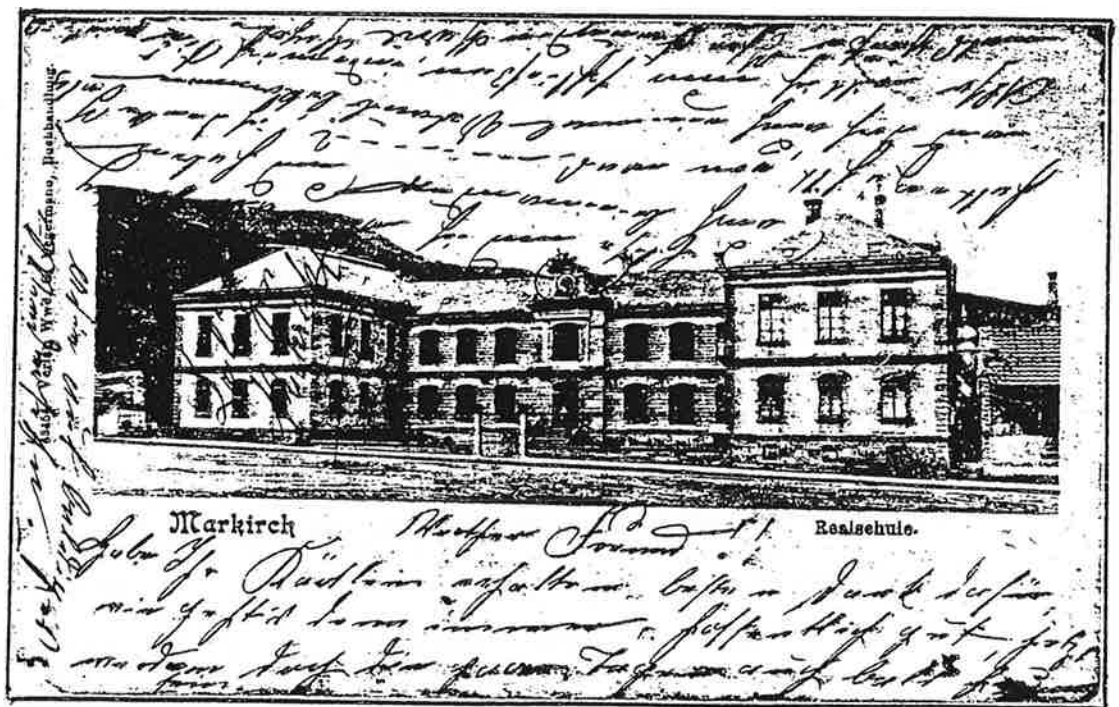
En 1882: 2 classes fonctionnaient à
l'ancien cercle catholique, rue Osmond

2-classes supplémentaires étaient en activité à la Belle-Vue.

En 1908 une école enfantine devait s'ajouter.

Le « Collège spécial » se développe également
De « Collegium », [5 classes - 97 élèves en 1872]
il devient « Realprogymnasium », [gymnase scientifique]
avec 7 classes en 1873.

Le 21-9-79 les 7 classes [dont 2 élémentaires
total: 104 élèves] quittent l'ancien hôtel de
ville d'Alsace, place Heuffer, pour s'installer
dans le nouveau bâtiment de la rue Osmond.



Le 9-8-1889 le nom change de nouveau
et devient « Realschule », ou collège scientifique.
L'établissement comprend maintenant 9 classes [dont

3 élémentaires pour 137 élèves]

À partir de l'année scolaire 1890-91 l'allemand remplace systématiquement le français comme langue d'enseignement; ce dernier n'est plus toléré que dans la première classe élémentaire.

Il est intéressant de connaître les matières enseignées; ce sont:

la religion, l'allemand, le français, l'anglais, le latin [facultatif], l'histoire et la géographie, le calcul et les mathématiques, les sciences naturelles, les leçons d'observation, l'écriture, le dessin, le chant, la gymnastique.

Les élèves ont de 22 à 34 heures de cours par semaine selon leur niveau.

En 1909 les classes totalisent 200 élèves.

Le collège étant réservé aux garçons de la bourgeoisie, les jeunes filles du même niveau social fréquentaient l'école supérieure de filles « Höhere Töchterschule »

Le nombre de classes [une vingtaine d'élèves par classe] et l'effectif correspon-
daient approximativement à ceux du collège. Elles étaient installées dans les salles de l'ancien couvent, déjà cité, de même que

- l'école primaire de filles : scolarité jusqu'à 13 ans.

Les garçons de l'école primaire de 6 à 14 ans étaient regroupés rue Nurbey [8 doubles-classes d'une quarantaine d'élèves chacune en moyenne en 1913.



On y donnait 2 heures de français par semaine dans la classe des grands. [erste Klasse]

Des cours de dessin étaient donnés au premier étage de la maison de la Société industrielle, rue Mühlenbeck, par M^r Hochstuhl.

Pendant la guerre 1914-1918 le bâtiment de l'ancien couvent était occupé par l'armée allemande.

- Les classes de la «Höhere Mädchen-schule» étaient réparties «quartier Rohmer», puis dans les locaux de l'ancienne perception rue Froeber-Imlin.

Celles de l'école élémentaire de filles

- au presbytère de la Madeleine [2 classes].
- au premier étage de la maison de la Société industrielle [1 classe].
- à la maison de l'école de couture, rue Clémenceau [1 classe]
- à la «Belle Vue» dans une maison appartenant aux sœurs [2 classes]
- et rue Froeber-Imlin.

L'aile droite de l'école des garçons était également réquisitionnée par la troupe.

Aussi les classes fonctionnaient-elles par roulement journalier de quelques heures, à l'exception de la «erste Klasse».

- qui, elle, continuait à bénéficier de toutes ses heures de cours.

L'énumération des effectifs de tous les établissements serait trop fastidieuse, mais il est néanmoins intéressant de donner les chiffres de ceux des annexes.

Les photos de classes sont révélatrices à ce sujet :

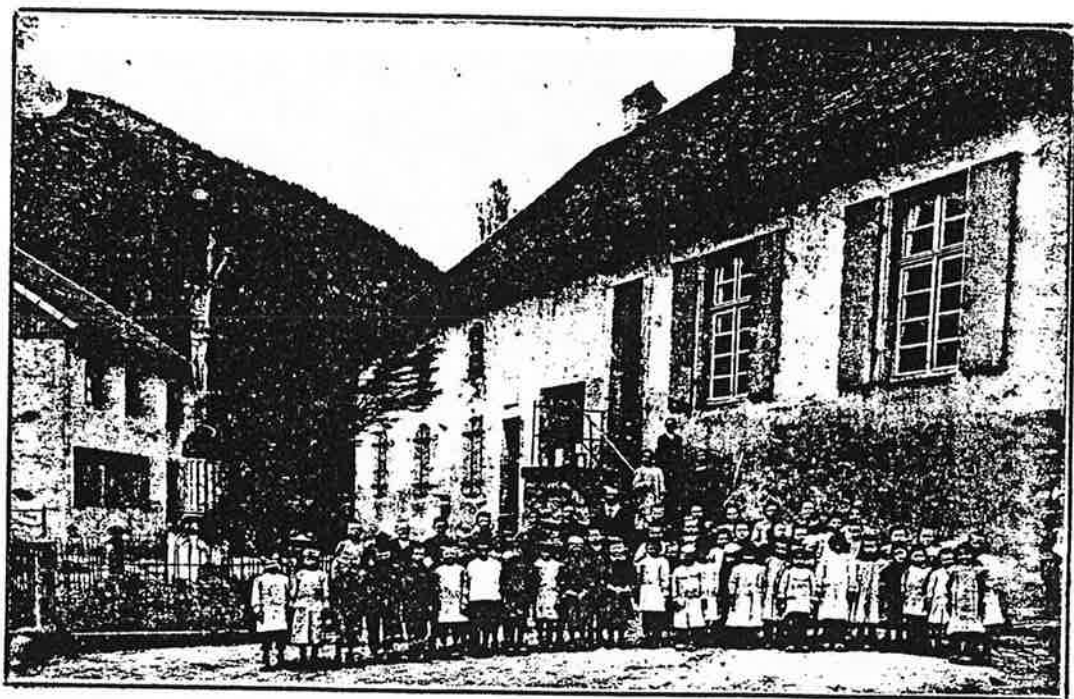
Grand Bombach compte près de 60 élèves vers 1900.

Petit Bombach plus de 40 élèves en 1906.

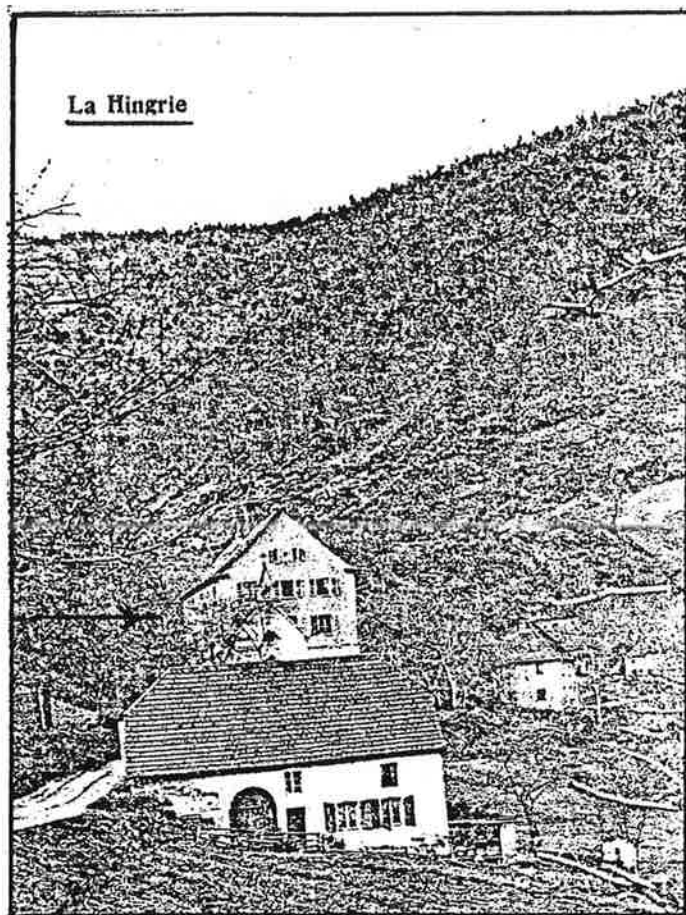
La Hingrie 41 élèves en 1909.

La Petite Liepvre 30 élèves en 1912.

et encore ces effectifs sont déjà nettement réduits par rapport à ceux de l'école de leurs parents et grands parents.



Grand Bombach.



Classe de M^{re} Daské.

1919 - 1940. PRIMAUTE DU FRANÇAIS.

En 1918 - c'est une autre France que celle de 1970 qui revenait en Alsace.

L'école française n'était plus régie par la loi Falloux, mais par les lois laïques de Jules Ferry de 1881-1882, caractérisées par :

- l' Obligation [en Alsace dès 1871]
- la Gratuité
- la Laïcité

Le français est réintroduit comme langue officielle le 2.2.1919 et devient langue d'enseignement dans toutes les écoles élémentaires, secondaires et supérieures, aussi bien chez les francophones que chez les dialectophones.

Le premier but poursuivi est :

- la francisation de l'Alsace, alors que les Alsaciens demandent un statut de bilingues.

La méthode employée est

- la méthode directe, c'est à dire qu'on enseigne le français dès le premier jour de classe à des enfants qui ne le comprennent pas.

On révoque 1500 enseignants locaux [$\frac{1}{6}$ de l'effectif] pour les remplacer par des maîtres

des autres départements français et qui ne savent pas l'allemand, alors que les enseignants alsaciens et les élus locaux désiraient :

- la méthode indirecte, c'est à dire qu'ils pensaient d'abord enseigner l'allemand, langue maternelle, avant de passer au français, langue étrangère pour le jeune enfant.

On essaya de trouver un compromis.

La circulaire du recteur Charlety [15-1-1920], puis la circulaire Pfister [30-8-1927] prescrivaient un enseignement bilingue avec prépondérance du français.

L'allemand, 2 heures hebdomadaires, était d'abord introduit au début de la 4^e année, puis de la 3^e, enfin dès le second semestre de la 2^e année à partir de 1927, date à laquelle fut octroyée une heure supplémentaire d'allemand.

On enseignait à lire l'allemand en caractères latins, puis gothiques et cette matière figurait dorénavant à l'examen du « Certificat d'études primaires ».

Par ailleurs, les heures hebdomadaires de religion pouvaient être données en allemand.

Le second but est

- la laïcisation de l'enseignement :
Introduction de la législation française le
17-10-1919.

Mais la population abracienne, ses élus et ses enseignants étaient attachés foncièrement à l'Eglise. Le maintien des 300 institutrices congrégationnistes fut acquis dès 1923 [elles propageront d'ailleurs rapidement la langue française] ainsi que celui des heures de religion.

Des modifications sont apportées à certains bâtiments. On innove aussi.

On signale en 1919 l'existence

- d'un cours de perfectionnement de français dans les écoles primaires de garçons et de filles de Sainte Marie aux Mines.

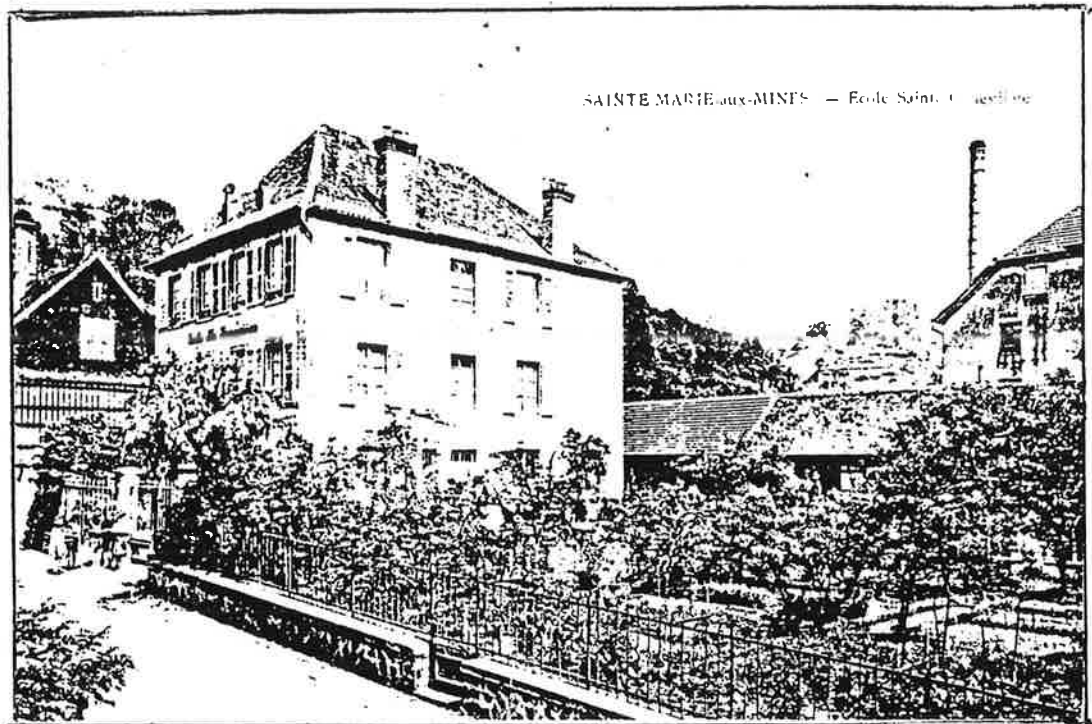
- d'une école de couture organisée au premier étage de la maison située derrière celle du n° 162 de la rue Clémenceau.

Le « Collège classique de garçons » accueille maintenant des filles.

L'école Sainte Geneviève se développe considérablement :

- en 1924 elle quitte la Belle-Vue pour s'installer dans la « Villa Strossguth », une

donation. [emplacement de l'école actuelle]



en 1931 de nouveaux locaux sont inaugurés dans lesquels on prépare le brevet élémentaire et le brevet commercial.

On y enseigne désormais des branches commerciales [comptabilité, tenue de livres, correspondance française, sténographie, dactylographie], à côté de tout ce qui a trait au ménage [ouvrage]

La « Höhere Mädchenschule » est devenue « Ecole primaire Supérieure de jeunes filles » préparant aux :

- Brevet élémentaire

- Brevet d'Enseignement primaire supérieur
- Certificat d'études primaires
- Concours des écoles normales d'institutrices de Sélestat et Strasbourg.

Le soir, des cours facultatifs existent en couture, dessin et sténo-dactylo.

Elle comprend aussi une « Section Ménagère »
Les élèves qui suivent d'abord les cours de l'école primaire de filles y entraient à l'issue du cours moyen deuxième année, pour une durée de trois ans.

Ecole Primaire Supérieure

de

SAINTE-MARIE-AUX-MINES



DISTRIBUTION SOLENNELLE DES PRIX

sous la présidence

de M. René BLECH

Industriel

Chevalier de la légion d'honneur

29 JUILLET 1931

STE-MARIE-A-MINES

Imprimerie E. & R. CELLARIUS

Rue de la Vieille Poste No 20

1940 - 1944. «LA NAZIFICATION.

L'allemand revient en force en Alsace
[langue administrative]

Le 16-8-1940 avec obligation immédiate
de l'utiliser dans les écoles]

On est loin de la tolérance de 1871.

Le but premier est:
- la défrancisation.

Suppression totale du français en tant
que langue orale et écrite, même dans
l'enseignement secondaire, alors qu'il
est enseigné outre-Rhin comme deuxiè-
me langue.

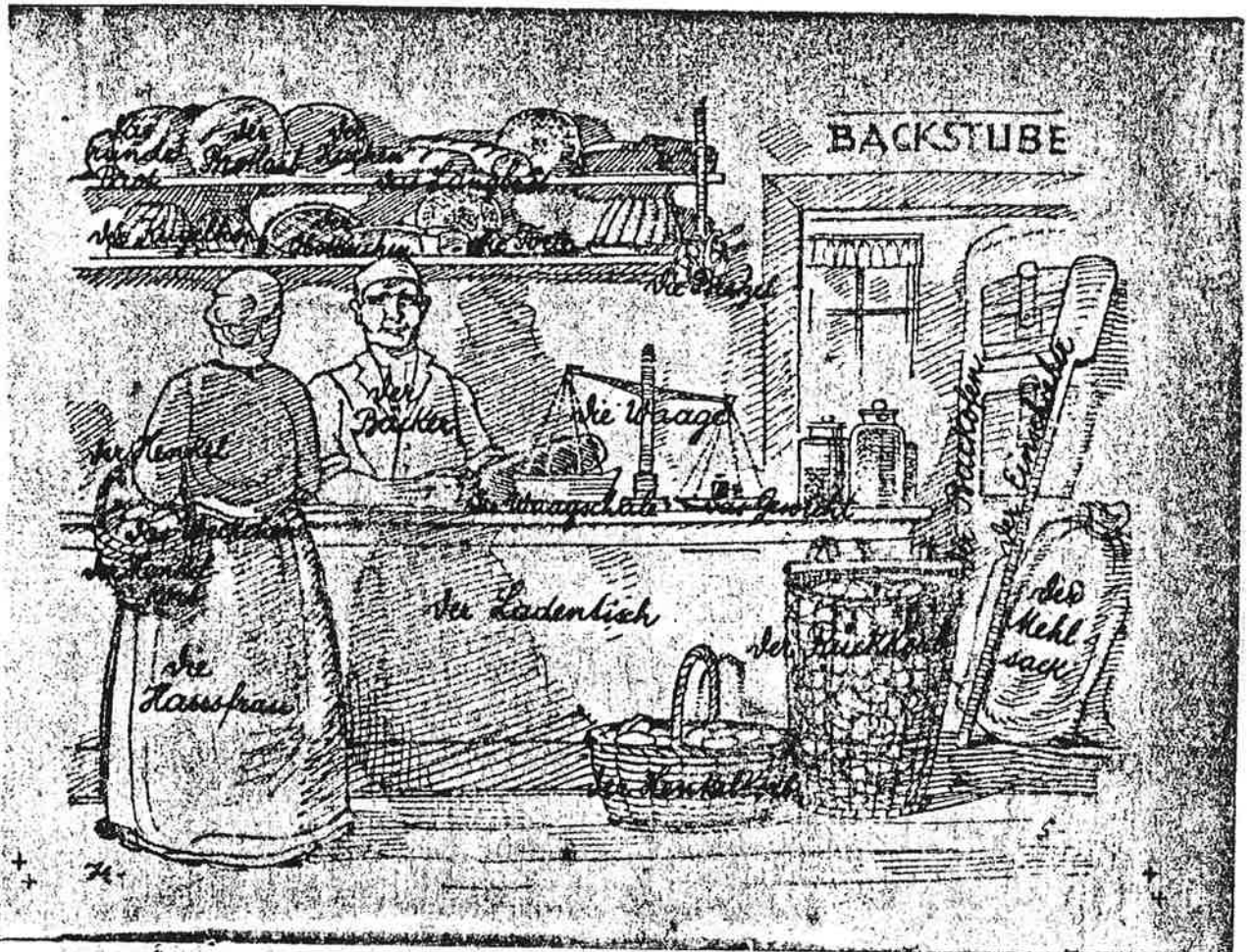
Repression allant jusqu'à l'emprisonne-
ment à l'encontre de ceux qui par-
lent français.

Seuls les habitants des zones francopho-
nes ayant reçu une carte sont auto-
risés à le parler.

Un manuel spécial est édité à l'inten-
tion de leurs enfants:

«Wir sprechen Deutsch»

«Ein Hilfsbuch für die Patois-Bevölkerung im Elsaß.»
[«Nous parlons allemand» - un livre pour aider la popula-
tion patoise en Alsace.]



28. Le boulanger - Der Bäcker

biscuit	der Zwieback(e)
brie	das Zwiebäckchen(-)
boulangier	der Teigklöpfer(-)
boulangère	der Bäcker(-)
boulangerie	die Bäckerei(nen)
contrat	der Vertrag(-e)
d'apprentissage	der Lehrvertrag(-e)
chou à la crème	der Windbeutel(-)
coupe-pâte	das Teigmesser(-)
croissant	das Hörnchen(-)
croûte	die Kruste(n), die Rinde(n)
croûton	die Brotkruste
farine	das Stück Brotkruste
de blé	das Mehl
de seigle	das Weizenmehl
frase	das Roggenmehl
four	der Teigratzer(-)
gaufre	der Backofen(-)
galette	die Waffel(n)
gâteau	der Kuchen(-)
aux pommes	der Apfelkuchen(-)
aux cerises	der Kirschenkuchen(-)
aux prunes	der Zwetschenkuchen(-)
au fromage	(Pflaumenkuchen)
goule de four	der Käsekuchen
huche	das Backloch(-er)
levure	der Brotkasten(-)
macaron	die Biskuite(n)
mitche	die Makrone(n)
mitche de pain	der Laib(-)
mitron	der Laib Brot, der Brotlaib
mle	der Bäckerjunge(n)
mlette	die Brotkrume(n)
moule	das Brotkrumen(-)
de pâtisier	die Form(en)
de blanc	die Backform(en)
de seigle	das Brot(-)
long	das Weißbrot(-)
	das Schwarzbrot(-)
	das lange Brot

Le but second et ultime est :

- la nazification.

« Le but de tout enseignement allemand est la préparation aux devoirs qu'exige le parti »

On essaye d'y parvenir par :

- l'épuration du personnel enseignant jugé trop francophile,

- la désintoxication du personnel restant par « l'Umschulung » c'est à dire un double recyclage.

- de caractère professionnel [en sont dispensés ceux qui avaient déjà enseigné l'allemand avant 1918]

- de caractère idéologique dans les « Gauschulen » [ou écoles de propagande nazie : déclaration d'allégeance au « Führer »]

- l'introduction en Alsace d'instituteurs et de professeurs allemands du parti national-socialiste.

Un tel régime fondé sur le non-respect de la liberté individuelle et opposé aux convictions profondes de la jeunesse allait se heurter à la résistance passive et active des grands élèves de la « siebte Klasse » du collège devenu « Wasgenwaldoberschule » [collège des Vosges]

Trois sont emprisonnés à Colmar.

« L'affaire eut un certain retentissement car, dès le 19 mars 1941 la B.B.C. de Londres cita au tableau d'honneur de la France Combattante les élèves du collège de Sainte Marie aux Mines »

[Passage du discours de M^r René Zimmermann lors de la distribution solennelle des prix le 24-7-1945]

Ci-dessous le communiqué de la B.B.C.

B L'Alsace-Lorraine mérite toujours d'être citée à l'ordre de la résistance à nos généreux oppresseurs. Nous vous avons déjà dit que les autorités occupantes avaient interdit le port du béret basque. Elles ont également interdit le port des culottes de golf dont la forme leur paraît trop anglophile. Les enfants de Ste. Marie aux Mines se sont soustraits à cet ordre en venant à l'école coiffés de casques ^{de} pompiers, de vieux chapeaux de paille et des coiffures les plus invraisemblables. Et ils avaient arboré des pantalons longs ... deux fois trop longs. Leur défilé fut salué ^{par les} éclats de rire de toute la population et par la fureur des nazis!

Les élèves qui refusent de se laisser enrôler dans les « Jeunesses hitlériennes » sont chassés du collège avec interdiction de fréquenter un autre établissement secondaire.

L'« École primaire supérieure de filles » devenait « Mittelschule ».

Elle est mixte et aboutit : à une école professionnelle préparant au C.A.P. d'employé de bureau [Kaufmännische Berufsschule : 2 années d'études]

- et à une « Hauswirtschaftliche Berufsschule » [suite de la section ménagère.]

Dans toutes les écoles :

À côté des activités proprement scolaires, on faisait intervenir les élèves dans : la cueillette des plantes médicinales, le ramassage des fruits oléagineux [faînes] ... et des doryphores, etc...

Puis, pour les garçons des classes d'âge 1928, 1929, 1930 de toutes les communes, ce fut l'instauration des camps de jeunesse avec priorité aux exercices physiques pré-militaires.

Ensuite en automne 1944 la participation forcée à l'édification de la ligne de défense des Vosges pour stopper l'avance des Alliés.

Enfin, pour les plus âgés, l'incorporation dans des formations militaires.

DE 1945 A NOS JOURS

En 1945 l'allemand fut banni des écoles primaires à titre provisoire « pour permettre au français de regagner le terrain perdu » sous le régime hitlérien.

« C'est CHIC de parler FRANCAIS »

Le provisoire devait durer pendant un quart de siècle.

En 1972, l'allemand est réintroduit dès l'âge de 9 ans dans les classes, mais à titre facultatif [Réforme Holderith]

Par la suite, la circulaire du recteur P. Deryon préconise l'accueil des élèves des écoles maternelles en dialecte dans les régions dialectophones.

C'est le début de la reconnaissance de la langue alsacienne comme langue régionale.

Actuellement on envisage une épreuve facultative d'alsacien au baccalauréat.

La période d'après-guerre est caractérisée chez nous
par des changements de structure,

- dus

- à l'adaptation de l'enseignement à un monde en pleine évolution
- à la baisse des effectifs consécutive à la crise du textile et au dépeuplement des campagnes.

À Sainte Marie aux Mines

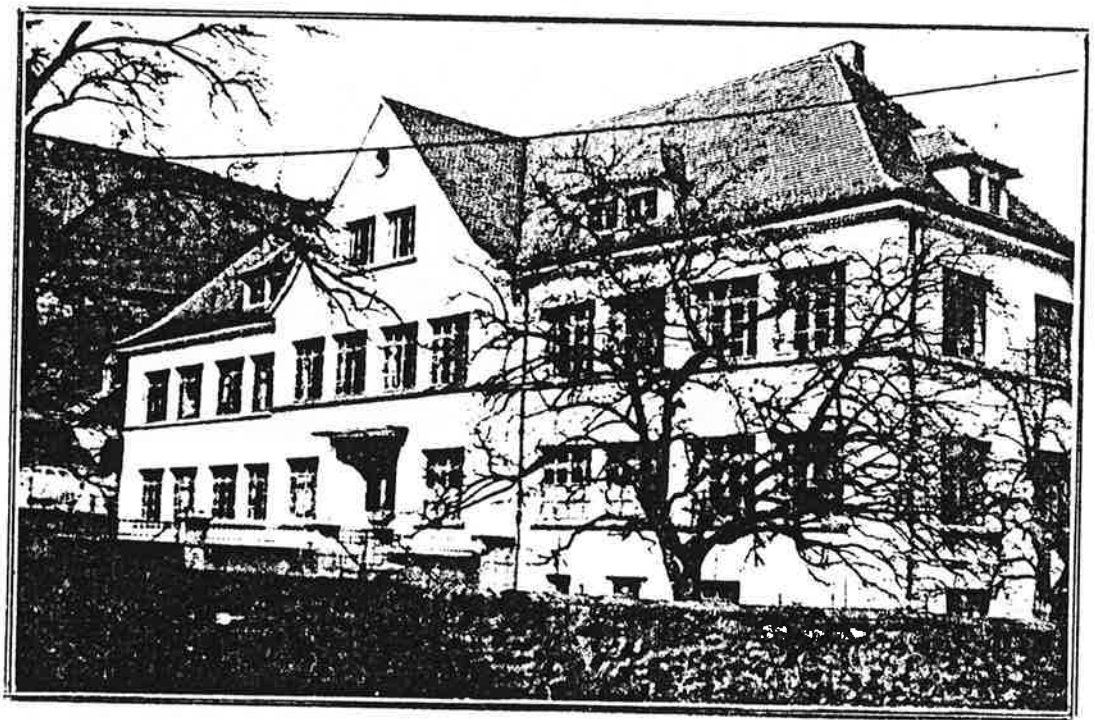
- La « Mittelschule » devient « Collège Moderne de Jeunes Filles » en 1945, assurant la préparation du brevet

À côté de l'externat, existait un internat : une classe d'élèves de l'École Normale d'institutrices de Sélestat.

ACADÉMIE DE STRASBOURG	
Collège Moderne de Jeunes Filles	
Ste-Marie-aux-Mines	
Année 19 48 - 19 49	
1 ^{er} Prix de	
2 ^e Prix de	récitation
3 ^e Prix de	
1 ^{er} Accessit de :	musique géométrie allemand
2 ^e Accessit de :	algèbre
La Directrice :	
A. Cœur	

Peu de temps après un Centre d'apprentissage est ouvert à l'emplacement de l'actuel P.P.

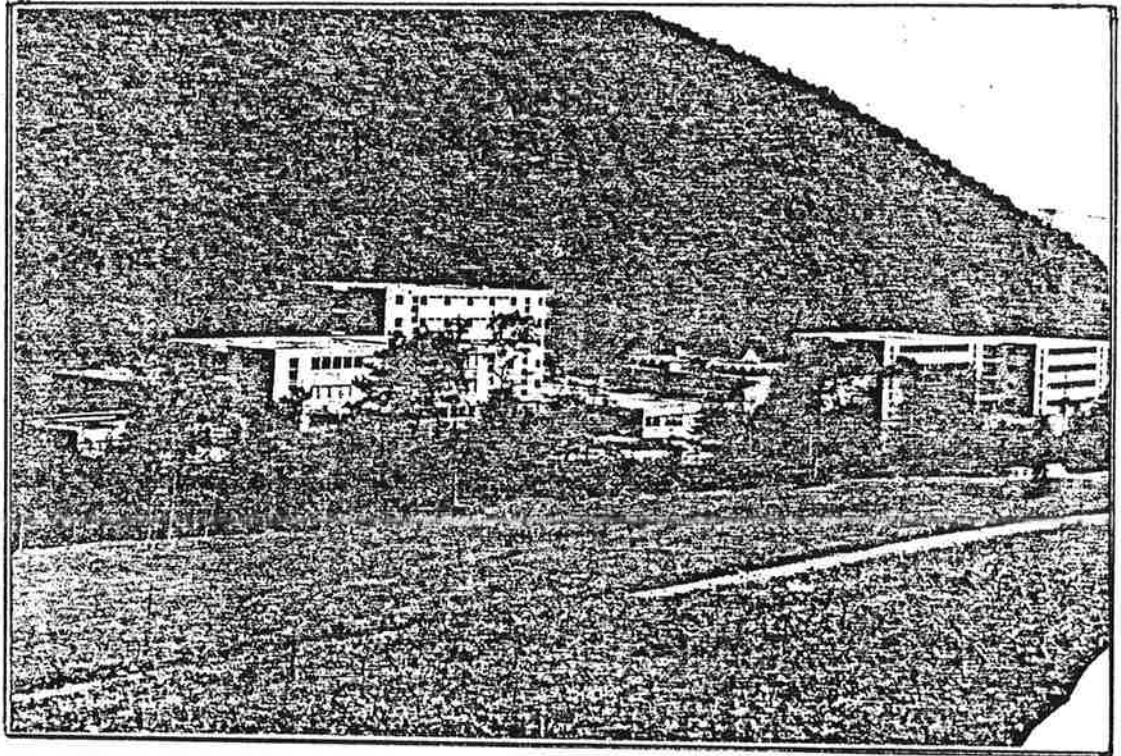
« L'école des Sœurs » bombardée en 1940 est reconstruite.



Mais les modifications les plus importantes et les plus spectaculaires sont plus récentes et consécutives à la séparation administrative des collèges et des lycées.

En 1973 nous assistons à la construction du L.E.P. [Lycée d'Enseignement Professionnel] et en 1974 à celle du « nouveau » collège, route du Stade.

Les deux établissements forment la cité scolaire.



Il ne subsiste de l'ancien collège, rue Osmont et devenu L.E.G. [Lycée d'Enseignement Général] que les classes de secondes, premières et terminales.

Déjà avant la construction de la cité scolaire et consécutivement à la nouvelle répartition des élèves, une partie d'entre-eux étaient logés dans quatre bâtiments préfabriqués, rue Osmont derrière la piscine, tandis que les autres occupaient les salles du collège moderne, devenues vides depuis la fermeture de ce dernier en 1960.

Les petites classes du collège [11^e-10^e-9^e-8^e-7^e] disparaissent progressivement à partir de 1963.

L'école de filles est supprimée en 1974 et ses classes déménagent rue Harbey à l'école des garçons qui devient une école mixte.

Les écoles élémentaires des autres communes deviennent toutes mixtes également.

- Sainte Croix aux Moines en 1967 [Les dernières Sœurs quittent l'école en 1971]

- Lièvre en 1970 avec direction unique à partir de 1974.

- Pombach le Franc dans les années 68, lors de la fermeture de l'école des filles

Quant aux annexes, leur classe unique ferme l'une après l'autre.

En effet, une grande partie de la population des hauteurs et des vallons émigre dans les villages et en ville, où l'industrie textile est florissante jusqu'en 1960, date à partir de laquelle les effectifs baissent partout.

- Musloch, la première, vers 1950

- La Petite Lièvre [13 élèves] en 1954.

- La Hingrie - en 1961.
- Le Grand-Rombach - en 1970.
- Le Petit - Rombach - en 1979.

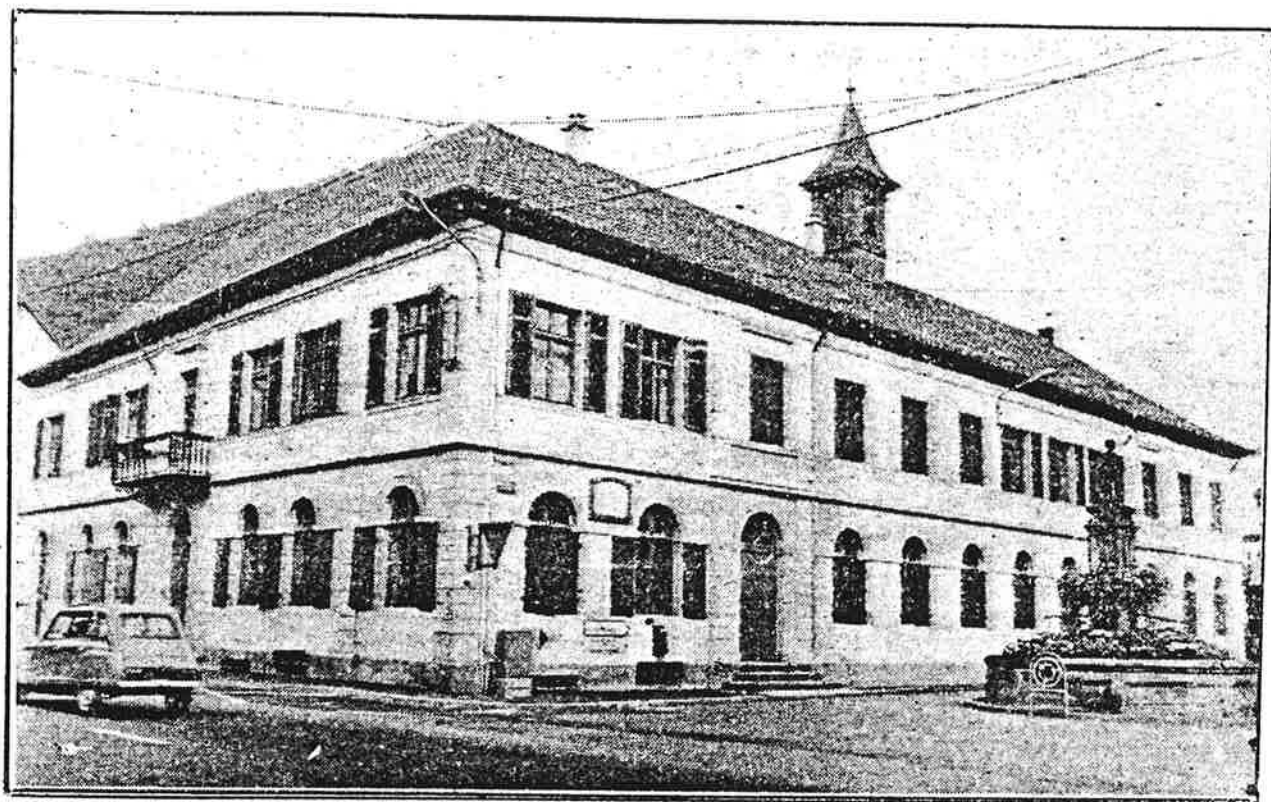
Pour terminer, voici quelques chiffres relatifs aux établissements actuels :

À Sainte Marie aux Mines :

- 4 écoles maternelles [¹⁹⁶³ Jean Macé - ¹⁹⁷² De Lattre -
Fertrupt - Sainte Geneviève] 271 enfants [1983]
- 4 écoles primaires [Rue Harbois, Fertrupt, Eche-
ry - Sainte Geneviève] 522 élèves [1983]
- 1 collège type 900, route de stade (J.G. Rebn)
558 élèves [1985]
- 1 lycée d'enseignement professionnel type 324
(S. Weiss) 337 élèves dont 190 internes [1985]
- 1 lycée nationalisé mixte [L.E.G.] rue Osmond :
90 élèves [1985]

À Sainte Croix aux Mines :

- environ 140 élèves à la rentrée de
septembre 1984.



Ecole mixte de Sainte Croix aux Mines.

At Liepvre:

125 élèves [1985]

At Rombach le Franc

55 -élèves [1985]

Le Collège "Jean-Georges Péber" comprend 24 classes au total:

6 classes de 6^e le C.P.P.V [2 années]

5 classes de 5^e

4 classes de 4^e 4 classes S. E. S.

3 classes de 3^e

Le Lycée d'Enseignement Général "Louise Weiss", a.
2 secondes - 2 premières [$A(A_1 - A_2) + S$]

et 3 terminales [A - C - D]
préparant aux différents baccalauréats
[A - C - D]

Le Lycée d'enseignement professionnel propose toute une gamme d'études conduisant à des C.A.P et des brevets selon l'organigramme suivant :

Ainsi, l'école continue à préparer l'avenir aujourd'hui comme elle le faisait hier.

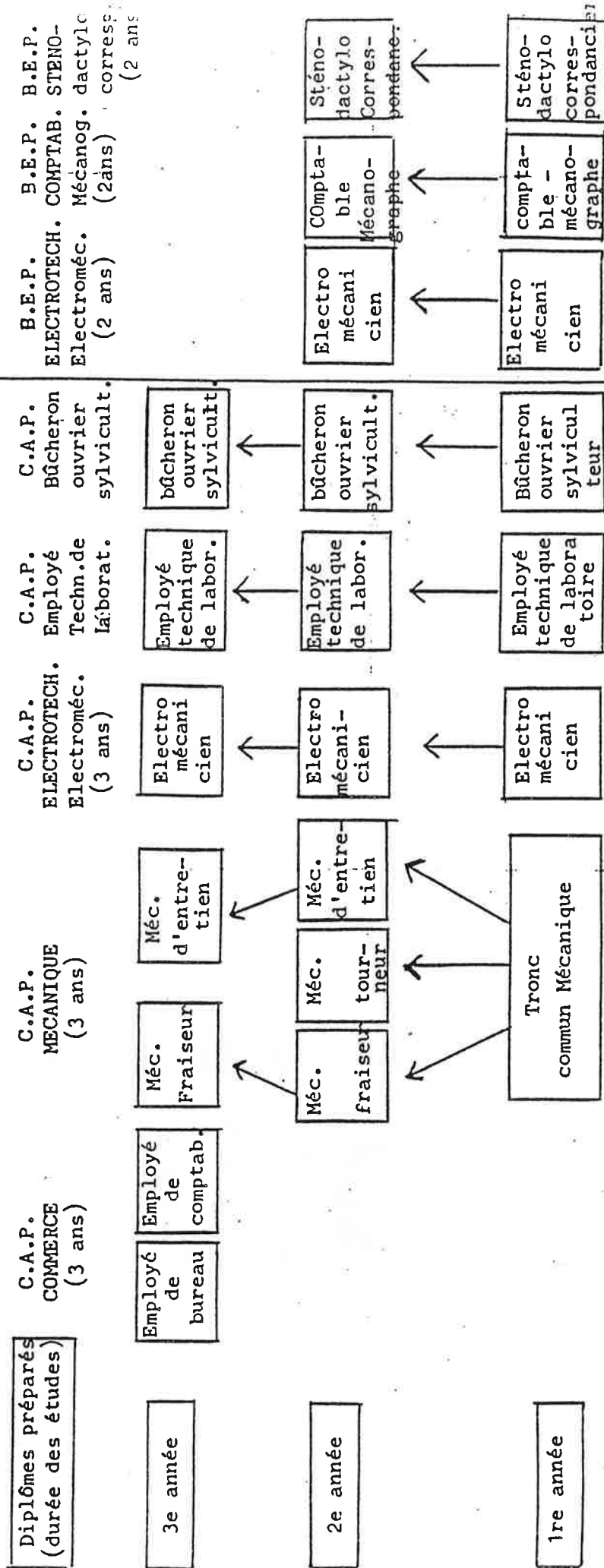


LYCEE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

68160 - SAINTE MARIE-AUX-MINES

ORGANIGRAMME DES ETUDES PROPOSE POUR

L'ANNEE SCOLAIRE 1983/1984



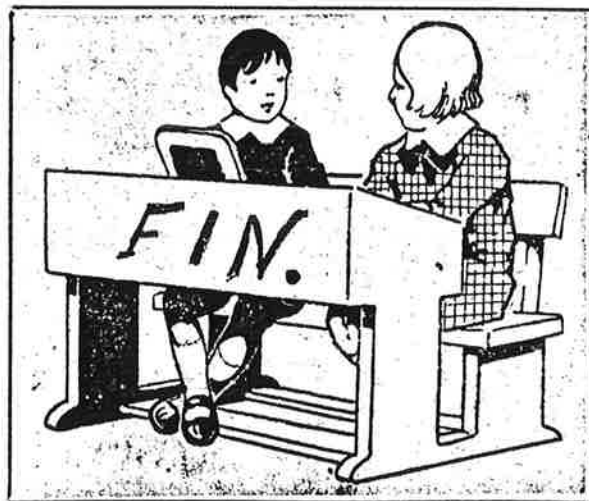
ORIGINE DES ELEVES

COLLEGES (5e, 4e, CPN)

COLLEGES (3e)

Le «cahier» que vous venez de lire est dédié à toutes les personnes qui pensent que le passé de la vallée doit nous aider à préparer l'avenir.

Il l'est plus particulièrement aux générations passées, présentes et futures qui ont fréquenté nos écoles et qui continuent à le faire, sans oublier ceux qui leur servaient, et leur servent encore de guides : les maîtres.



Bibliographie.

- E. Duvernoy : Une enclave lorraine en Alsace - Liepvre
et l'Allemand-Rombach [1912]
- R. Gal : Histoire de l'Education [P.U.F. 1948]
- D. Philippe : Les Eglises d'Etrangers en pays rhénan
1538-1564 [1983]
- E. Philipps : Les luttes linguistiques en Alsace jusqu'
-en 1965 [1975]
L'Alsace face à son destin [1978]
- D. Reiser : Histoire de la Vallée de St^e Marie
aux Mines [1873]
-

Dossiers

- Archives départementales du Haut-Rhin.
- Archives des paroisses luthériennes et réformées
de Sainte Marie aux Mines.
- Archives de la paroisse Sainte Madeleine de
Sainte Marie aux Mines.
- Cahiers 1 et 8 de la Société d'Histoire du
Val de Liepvre [1963-1968]

Collège Réber : carnet d'accueil [1934-85]

L'«ECHO du Temple» n^{os} 11-12-13 [1925]
«Höher haben wir unsere Volksschule», Herm.
Gerst.

«Feuille paroissiale de l'Eglise luthérienne»
n^{os} 1-2-3 [1937]

«Les écoles de Sainte Marie aux
Mines pendant la première moitié du
XIX^e siècle.

Jahresberichte : Realschule zu Markvich
1872-1909

Lycée d'Enseignement Professionnel
Présentation de l'établissement
Organigramme 1984-85

Témoignages écrits et oraux de
nos concitoyens.
